|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 37e  | 1re  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 17 mai 2005 | M. Jean-Marc Fournier | Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport | PLQ |

**M. Fournier:** Merci, M. le Président. Maintenant que cette question de souplesse a été adoptée, il me fait plaisir d'être devant vous, M. le Président, chers collègues et aussi collaborateurs du ministère de l'Éducation, que je tiens particulièrement à remercier pour le temps que nous avons pu passer ensemble ces trois derniers mois et les heures que nous passerons ensemble au cours des prochains jours.

Nous entreprenons, aujourd'hui, l'étude des crédits 2005-2006 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Je suis persuadé que cet exercice permettra à tous de constater la véritable portée du mot «priorité» lorsqu'il est utilisé par l'actuel gouvernement du Québec. En effet, parce que celui-ci a placé l'éducation au sommet de ses priorités, il affectera cette année plus de 12 milliards de dollars au budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. M. le Président, cela représente un accroissement de 314 millions ou, si vous préférez, de 2,6 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Il faut bien le constater, et je suis persuadé que l'ensemble des députés s'en réjouissent avec moi, le budget de l'Éducation a crû de plus de 1 milliard de dollars depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. Voilà ce qui s'appelle agir concrètement pour orienter l'éducation vers la réussite, pour soutenir notre système d'enseignement et en accroître la qualité. Nous le verrons encore de façon plus précise tout à l'heure, le gouvernement intervient à tous les niveaux afin de faire en sorte que la jeunesse québécoise bénéficie non seulement des meilleures conditions d'études, mais aussi de la meilleure formation possible dans un parcours scolaire facilité.

Favoriser l'éducation, c'est faire œuvre sociale, c'est offrir à chacun le maximum d'opportunités, de dépassements et d'enrichissement individuel. On oublie peut-être trop souvent de souligner la dimension du mieux-être et, si je peux me permettre l'expression, du plein-être qui accompagne le savoir. Par ailleurs, collectivement, favoriser l'éducation, c'est bien sûr également stimuler l'économie. Il existe en effet un lien direct entre l'enseignement post-secondaire et l'économie. En favorisant l'économie du savoir, nous investissons directement dans la recherche et l'innovation. Or, ces secteurs sont des moteurs incontournables de l'économie d'une société qui cherche à se démarquer et à mettre en valeur ses forces et ses particularités.

Au niveau du financement de l'enseignement post-secondaire, nous aurons à faire face, cette année, à un enjeu majeur. Pour assurer notre avenir, notre gouvernement entend continuer à demander au fédéral le transfert des montants qui lui sont dus. Des démarches ont déjà été faites à cet effet, et notre gouvernement a fait inscrire cet enjeu à l'ordre du jour du Conseil de la fédération et du Conseil des ministres de l'éducation du Canada. Le Québec souhaite ainsi que des améliorations importantes soient apportées au financement fédéral des dépenses des provinces en matière d'éducation post-secondaire. Le niveau de financement doit être augmenté, et il est de plus impératif de mettre en place un mécanisme adéquat et prévisible d'augmentation de ce transfert, à l'instar de celui obtenu pour la santé lors de la rencontre des premiers ministres de septembre 2004.

Même si notre gouvernement a investi plus en éducation en trois ans que le gouvernement précédent en neuf ans, il importe donc que le fédéral fasse sa juste part dans l'éducation post-secondaire. La campagne électorale qui s'annonce constitue une occasion de choix pour amener les partis politiques fédéraux à prendre un engagement concret dans ce domaine. Le gouvernement du Québec fera entendre sa voix. Les forces vives du milieu joindront la leur à celle-ci, j'en suis certain. Afin de ne pas perdre notre rang en termes de compétitivité et pour améliorer notre position, il faut soutenir le développement de nos cégeps et universités et capitaliser sur la recherche. Les besoins sont bien documentés et les dividendes de l'investissement sont garantis.

Bien sûr, le monde de l'éducation est interpellé au premier chef, et je sais qu'il sera au rendez-vous pour plaider avec nous la cause du progrès auprès des autorités fédérales. Les acteurs économiques et sociaux ont aussi leur place dans cette démarche. Le progrès du savoir est une porte ouverte sur l'espoir. J'invite dès maintenant nos partenaires à faire équipe avec nous sur la route du progrès.

Dans un contexte où la situation financière de l'État ne laisse que fort peu de marge de manœuvre, il importe de faire des choix judicieux. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, quant à lui, a choisi d'assurer la qualité des services éducatifs dans le but de favoriser la réussite du plus grand nombre. Ainsi, des ajouts de 277 millions de dollars sont prévus pour les programmes réseau. Ces ajouts sont d'importance, car ils permettront de faire face à tous les facteurs de croissance ainsi qu'au financement de certains développements.

Dans le paysage québécois traditionnel, le cœur des villages québécois se constituait souvent autour de trois édifices: l'église, la caisse populaire et l'école. Encore aujourd'hui, outre ses fonctions éducatives, l'école prend valeur de symbole et constitue un moteur de la vitalité de nos petites localités. Le ministère est conscient de l'importance de l'école pour celles-ci. C'est la raison pour laquelle nous consacrerons une somme de 12 millions de dollars au maintien des dernières écoles de village.

Il faut bien le dire, la décroissance de l'effectif scolaire touche l'ensemble du réseau scolaire au Québec, ce qui amène le ministère à investir, au total, des ressources de l'ordre de 194 millions de dollars afin d'en atténuer les effets. Différentes mesures préventives ont été mises en place au cours des dernières années, et le ministère entend continuer ses efforts en ce sens.

On me permettra, M. le Président, de poursuivre sur cette question des établissements d'enseignement et du patrimoine immobilier qu'ils représentent. Si nos élèves et étudiants sont confiés aux bons soins d'un personnel scolaire qualifié et dévoué, à qui revient la tâche importante de les instruire et de les éduquer, il n'en reste pas moins que des lieux physiques sont essentiels pour offrir la formation. C'est pourquoi le ministère consacrera 362 millions de dollars à la construction d'infrastructures et à l'achat d'équipements en éducation. Je précise que ces investissements touchent l'ensemble du réseau scolaire et donc tous les ordres d'enseignement.

D'autre part, le parc immobilier existant constitue un actif de plusieurs millions de dollars qu'il importe de conserver en bon état afin d'offrir les meilleures conditions possibles d'étude et d'enseignement. Le ministère a donc décidé d'injecter une somme additionnelle de 525 millions de dollars pour le maintien des actifs dans différents réseaux sur une période de trois ans. Ces nouveaux investissements s'ajoutent à l'enveloppe récurrente de base de 431 millions pour le maintien d'actifs. Voilà qui contribuera très certainement à assurer un lieu d'étude de qualité à l'ensemble des élèves et étudiants québécois.

Pour retirer un bénéfice de ces investissements qui améliorent l'environnement de nos enfants, encore faut-il se rendre à l'école. Des milliers d'élèves doivent quotidiennement emprunter le transport scolaire et ils doivent pouvoir le faire en toute sécurité. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a décidé d'investir massivement, l'an dernier, afin d'assurer l'accessibilité à des services de transport scolaire de qualité sur l'ensemble du territoire. Nous poursuivons dans la même veine pour la prochaine année en y consacrant une somme additionnelle de 22 millions de dollars, 22,5. Le calcul est simple: ce sont 45 millions de dollars que le gouvernement aura investis dans ce secteur en deux ans; je crois que nous pouvons affirmer que nous prenons ainsi nos responsabilités à l'égard de la sécurité de nos enfants.

M. le Président, on comprend certainement mieux ce que j'entends lorsque j'affirme que le gouvernement agit sur tous les fronts pour soutenir notre système d'enseignement et en accroître la qualité. Nos efforts accompagnent tous les élèves et étudiants, quel que soit le niveau scolaire. Les conditions nécessaires à la réussite sont multiples et variées. Au cœur de cette réussite, il y a au premier chef les individus qui poursuivent un parcours menant, les uns, du statut d'élève à celui d'étudiant et, les autres, vers un retour aux études. En procédant autour des ordres d'enseignement du primaire à l'université, en passant par la formation professionnelle, la formation technique et la formation continue, vous serez en mesure de constater les efforts déployés par le gouvernement pour répondre aux besoins des individus et de la société en matière d'éducation.

Je commencerai par le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Le gouvernement y consacre, cette année, 143,4 millions de dollars additionnels. Une partie importante de cette somme sera allouée aux services éducatifs, en d'autres termes aux ressources touchant de près les élèves. Qu'il suffise à cet égard d'évoquer l'ajout de ressources professionnelles dans tout le réseau. En effet, selon un relevé effectué auprès des commissions scolaires, 130 nouvelles ressources professionnelles ont été recrutées en 2004-2005. Le nouvel apport consenti, soit 10 millions de dollars, pour une somme totale de 20 millions, permettra, pour une deuxième année consécutive, d'enrichir les équipes-écoles de 120 nouveaux professionnels dont la tâche première sera d'intervenir auprès des jeunes et de les aider à surmonter les obstacles à la réussite qui se dressent devant eux.

La présence de ces nouvelles ressources professionnelles favorisera un meilleur encadrement des élèves de même qu'un soutien accru aux parents et aux enseignantes et enseignants. Grâce à cette mesure, nous pourrons aussi assurer un dépistage encore plus efficace des enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage ou de comportement et permettre ainsi une meilleure intégration scolaire de tous nos enfants.

Une autre mesure visant à favoriser la réussite des élèves au primaire, cette année, a connu un grand succès. Il s'agit du nouveau programme Aide aux devoirs. Les premières années à l'école sont déterminantes dans le cheminement scolaire de l'enfant. Chacun de ses succès, chacune de ses victoires contribue à développer et à renforcer sa confiance en soi, en sa capacité d'apprendre. L'Aide aux devoirs s'ajoute aux services offerts aux élèves en soutien à leur apprentissage. À ce titre, elle est considérée comme l'un des moyens efficaces pour lutter contre le retard scolaire et le décrochage, en plus d'augmenter l'estime de soi.

Plus de 1 700 écoles primaires ont bénéficié de ce programme. Toutes ont de belle façon mis en place des projets intéressants. À titre d'exemple, quatre jours par semaine, une école offre des périodes d'aide aux élèves ayant des besoins particuliers pour faire leurs devoirs dans certaines matières. De plus, ces élèves participent à un programme de lecture à la maison. Des bénévoles de la communauté et le Centre d'éducation des adultes ont été mis à contribution pour réaliser ce projet.

Voilà qui justifie pleinement le fait que nous ayons doublé, pour 2005-2006, notre investissement dans le programme Aide aux devoirs, le portant donc à 20 millions de dollars, cette année. Voici donc deux mesures concrètes destinées à favoriser la réussite du plus grand nombre.

Mais nous n'en sommes pas restés là. Il est depuis longtemps prouvé que la réussite d'un élève passe nécessairement par la lecture, toutes les études le démontrent clairement. Voilà pourquoi nous nous sommes dotés d'un plan d'action sur la lecture. Notre plan, placé sous le signe du plaisir et de la découverte, vise plus particulièrement les garçons, qui sont plus nombreux à éprouver des difficultés en lecture. Il nécessitera un investissement global de 60 millions de dollars, la contribution du ministère étant de 40 millions et celle des commissions scolaires de 20 millions. Pour ce qui est de l'année 2005-2006, notre intervention exige l'injection d'une somme de 13,3 millions de dollars afin de rajeunir et d'enrichir les collections de nos bibliothèques scolaires, oubliées depuis trop longtemps.

Comme vous le savez, la santé et le bien-être des jeunes nous préoccupent. C'est pourquoi il nous est apparu également opportun d'intervenir sur ce plan, d'autant plus que de saines habitudes de vie favorisent un meilleur rendement scolaire. Au cours de l'année scolaire qui se termine, près de 2 000 écoles primaires et secondaires, en partenariat avec leur communauté, ont mis en place ou bonifié des activités sportives de toutes sortes. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport investira encore 5 millions de dollars cette année dans le programme Écoles en forme et en santé. Les écoles pourront ainsi réaliser des projets destinés à encourager les jeunes du troisième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire à mener une vie plus active. À cela, il faut ajouter Québec en forme et ISO-actif, de la Fédération du sport étudiant.

L'engagement qu'a pris le gouvernement d'augmenter le temps d'enseignement au primaire permettra aux écoles primaires de consacrer plus de temps notamment à l'éducation physique et à la santé. D'autres dispositions de ce nouveau régime pédagogique viendront enrichir et hausser la qualité de la formation du primaire et du secondaire.

Le territoire québécois est couvert par un réseau d'établissements dispensant de la formation professionnelle et de la formation technique à la fois accessibles et de grande qualité. Plus de 165 000 personnes profitent chaque année de ces formations. Chose étonnante toutefois, de nombreux préjugés subsistent à l'égard de celles-ci. Pourtant, elles ouvrent la voie de façon durable à des emplois de qualité, en plus de correspondre aux champs d'intérêt de plusieurs jeunes. D'ailleurs, une forte proportion d'employeurs, soit près de 90 %, jugent de façon très favorable les compétences de leurs nouveaux employés qui ont été formés dans nos établissements.

Voilà autant de raisons qui motivent notre choix d'investir dans la formation professionnelle, la formation technique et la formation continue. Nous le faisons de plusieurs façons: en actualisant les programmes d'études, en faisant la promotion de ces programmes et en les valorisant auprès des jeunes et en permettant aux adultes d'apprendre tout au long de la vie. À ce chapitre, j'entends poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Pour 2005-2006, ces mesures totalisent 20 millions de dollars.

De même, la réflexion sur le rapprochement souhaité entre la formation professionnelle et la formation technique avance d'un bon pas. En ce moment même, les fonctionnaires du ministère poursuivent les échanges avec les partenaires, et c'est à la lumière de ces discussions que j'entends évaluer les avenues possibles et préciser mes orientations fort probablement dès l'automne prochain.

Par ailleurs, si certaines personnes font le choix d'une formation professionnelle ou d'une formation technique, de nombreuses autres décident de poursuivre des études collégiales qui les mèneront à l'université. L'enseignement collégial bénéficiera d'un accroissement des ressources de l'ordre de 8,2 millions de dollars pour les services éducatifs. Ainsi, la nouvelle enveloppe budgétaire allouée aux ressources éducatives permettra aux cégeps et aux collèges privés d'assumer les coûts du système et de faire face aux différents facteurs de croissance du réseau.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de favoriser la diplomation dans des délais plus courts que ceux qui ont été observés ces dernières années chez les étudiantes et étudiants du collégial. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a donc annoncé, en janvier dernier, qu'il allouerait un montant de 5 millions de dollars pour soutenir la réussite au collégial, montant qui sera reconduit en 2005-2006. Ces sommes serviront notamment à reconnaître l'engagement étudiant et à renforcer les services aux étudiants.

Les crédits 2005-2006 permettront également de reconduire une somme de 15 millions de dollars afin de maintenir l'offre de services éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial.

Les établissements d'enseignement collégial contribuent au développement régional sur les plans culturel, social et économique. À ce titre, en 2004-2005, le gouvernement a consenti 5,6 millions de dollars en subventions de soutien à 31 centres collégiaux de transfert et technologie. Cette somme est reconduite cette année avec une légère bonification qui porte la contribution gouvernementale à 5,9 millions de dollars. Des liens de plus en plus étroits se tissent entre les régions et leurs cégeps ou leurs universités, et nous allons poursuivre les efforts afin que ces liens se solidifient et s'enrichissent.

Aussi, le Québec peut compter sur un système universitaire de qualité, un réseau accessible dans toutes les régions. Les défis qui se présentent aux universités sont nombreux. À l'heure de l'économie du savoir, celles-ci doivent notamment faire face aux nouvelles dynamiques créées par la mondialisation et la concurrence. Le gouvernement du Québec est conscient des impératifs auxquels elles sont confrontées et leur accorde cette année un soutien additionnel de 155,7 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 8,5 % par rapport à l'an dernier.

Je veux soumettre à votre attention le fait que, depuis son élection, le gouvernement actuel a majoré de près de 380 millions de dollars l'enveloppe budgétaire destinée aux universités. Je crois que la meilleure façon d'aider celles-ci, c'est, en tout premier lieu, de leur assurer un financement adéquat. C'est pourquoi nous amorcerons dès que possible le redressement financier des universités. À cet égard, le gouvernement du Québec entend prendre ses responsabilités et obtenir du gouvernement fédéral les ressources requises pour l'éducation postsecondaire, ce qui lui permettra d'assurer la prospérité et l'avenir du Québec par une participation active à la société du savoir.

Quel que soit le choix que l'on fait, la poursuite des études exige un investissement important tant sur le plan humain que financier. L'accroissement des crédits alloués à l'aide financière aux études est attribuable à l'entente intervenue avec les étudiants. Il aura pour effet de diminuer leur endettement. Cela constitue un réinvestissement de 482 millions de dollars sur cinq ans dans le régime d'aide financière. Ce réinvestissement se fera dans le respect du cadre budgétaire présenté le 15 mars dernier en y additionnant de nouveaux revenus négociés avec les autorités fédérales.

M. le Président, me voici rendu au terme de mon exposé. Il nous aura permis de faire ensemble un rapide tour d'horizon des orientations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année 2005-2006. Bien sûr, nous avons encore de nombreux défis à relever, mais comment pourrait-il en être autrement? Notre société, ses besoins et ses attentes évoluent, ce qui nous amène constamment à nous dépasser. J'ai la ferme intention de faire en sorte que l'éducation demeure un puissant levier pour un Québec résolument destiné à briller parmi les meilleurs. Merci, M. le Président.